

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 2 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames BESSARD Virginie (en retard), CHABANNE Véronique, CHATELET Karine, DUVILLARD-CHARVAIX Isabelle, SIMONET Chantal et Messieurs BORGE Roger, CHATELET Jean-Marc, MAIRE Guillaume, PERRADIN Laurent et GAUTHIER Jean-Michel

Membres absents : Messieurs BESSARD Sébastien, COMBAZ Pierre et CANDELORO Frédéric

Membre excusé : Madame RAVOUX Annick

Secrétaire de Séance : Monsieur CHATELET Jean-Marc

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 septembre 2018.

DELIBERATIONS – DECISIONS DIVERSES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de contracter un emprunt d'un montant de 25 000 € sur une durée de 18 mois auprès du Crédit Agricole Centre Est au taux plancher de 0,80 %, afin de permettre le règlement des factures liées aux travaux d'extension et d'aménagement de la salle polyvalente, dans l'attente du versement des subventions notifiées ; autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier
- Examine les offres détaillées de différents professionnels pour la réparation de la tondeuse autoportée ou son remplacement ; ce projet sera étudié après réception des derniers devis sollicités pour un équipement similaire
- Autorise le Maire à signer le contrat proposé par Monsieur Eric PARPILLON, Technicien conseil informatique (ARS SUR FORMANS), pour la maintenance des équipements informatiques de la Mairie comprenant un forfait « tickets d'heures » de 4 heures pour la somme de 312 € TTC
- Etudie la proposition chiffrée établie par l'entreprise JULIEN TOITURE pour la réparation de la toiture de la 3^{ème} classe, d'un montant de 1 530 € ; des précisions seront demandées à l'entreprise ; un autre devis sera sollicité
- Autorise le Maire à procéder à l'encaissement du remboursement de 133 € transmis par l'assurance Dombes Bresse Assurance – Affinéo'Assur suite au dommage électrique subi par l'onduleur du serveur informatique de la Mairie
- Décide la modification budgétaire suivante de virement de crédits afin de régler la facture à la société DEGLETAGNE, pour la fourniture d'un onduleur dédié au serveur informatique de la Mairie, d'un montant total de 146,40 € TTC :
Section investissement - Dépenses
 - . Compte 21518- opération 210 *plan désherbage communal* - 200 €
 - . Compte 2183 – opération 207 *téléphonie et informatique de la Mairie* + 200 €
- Fixe les tarifs de location de la salle polyvalente et ses équipements annexes, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme indiqués sur le tableau en annexe
- Approuve le Règlement intérieur de la salle polyvalente (et ses équipements annexes) modifié, à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de tenir compte de la mise en place d'une chambre froide

- Décide de ne pas donner suite à la demande d'aide financière sollicitée par BOURG HABITAT, dans le cadre de l'opération de réalisation de logements projetée sur le terrain situé en face de la Mairie ; de solliciter une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes de la Dombes afin d'étudier, sur la demande de l'organisme HLM, la possibilité d'une subvention intercommunale
- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes réunie le 12 septembre 2018 afin de proposer les montants des charges transférées et définir le montant des allocations compensatrices attribuées aux communes membres par la Communauté
- Désigne Monsieur Jean-Marc CHATELET, délégué du Conseil municipal au sein de la Commission de contrôle (instituée par arrêté préfectoral) chargée des recours administratifs et de contrôler la régularité de la liste électorale ; propose des électeurs au Préfet et au Président du Tribunal de Grande Instance afin de constituer cette nouvelle Commission

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal est informé notamment sur les points suivants :

- o Devis validés :
 - nettoyage des abords de certaines voies communales : 212,04 € TTC - société AIN CLEAN
 - livrets Quizz Centenaire Première guerre mondiale pour les classes et la bibliothèque : 58,40 € TTC - Editions Pierre de Taillac
- o Avancement du chantier d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente ; travaux réalisés : voirie, place de stationnement réservée PMR du parking de la salle polyvalente ; travaux programmés : marquage au sol et éclairage du cheminement depuis la place de stationnement PMR du parking de la salle, aménagement des pièces annexes de la salle ; inauguration des locaux aménagés prévue lors de la cérémonie des vœux du 4 janvier 2019
- o Devenir de la caisse frigorifique – elle est proposée à la vente, en l'état, pour la somme de 750 €
- o Etude des devis relatifs au projet d'isolation des locaux scolaires et de la cantine – dossier reporté
- o Courriers de parents d'élèves suite à une altercation entre un agent du Regroupement pédagogique intercommunal et un parent
- o Arrêt du contrat CDI d'un agent communal sur sa demande – une offre d'emploi est lancée pour un poste d'entretien de bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2019 sur une durée hebdomadaire estimée à 8 heures environ
- o Etude des documents transmis par la Direction des services de l'Education nationale pour les renouvellements des projets éducatifs territoriaux *PEDT* et la mise en œuvre du *Plan mercredi*
- o Fermeture hivernale de la décharge réservée aux habitants de ROMANS et strictement pour les déchets verts : du 01/12/2018 au 24/02/2019 – A partir de 2019, seuls les résidus de tonte et les feuilles mortes y seront acceptés et des journées de broyage seront proposées aux romansois afin de traiter les tailles de haies
- o Fleurissement automnal
- o Avis à la population – informations diverses - agenda
- o Centenaire de la Première guerre mondiale - organisation de la journée du 11 novembre : cérémonie, *banquet républicain* à la salle polyvalente (sur réservation en Mairie)
- o Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Dombes pour 2017
- o Comptes rendus des dernières réunions, des rendez-vous divers et des assemblées générales
- o Réunions
 - Séance du Conseil : lundi 12 novembre à 20 h - précédée à 19 h 30 de la présentation du dossier du Plan local d'urbanisme intercommunal par M. MARECHAL François, Vice-Président de la Communauté
 - Réunion Maire et adjoints : lundi 5 novembre à 19 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

ANNEXE AU COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET SES
EQUIPEMENTS ANNEXES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Location des locaux

PARTICULIERS DE ROMANS

	1er jour de location	jour supplémentaire
HIVER du 1er octobre au 30 avril	245	115
ÉTÉ du 1er mai au 30 septembre	190	65

ASSOCIATIONS DE ROMANS

Applicable à partir de la 3^{ème}
manifestation à but lucratif

	Par location
HIVER du 1er octobre au 30 avril	150
ÉTÉ du 1er mai au 30 septembre	100

PARTICULIERS OU SOCIÉTÉS EXTERIEURS A ROMANS

	1er jour de location	jour supplémentaire
HIVER du 1er octobre au 30 avril	330	190
ÉTÉ du 1er mai au 30 septembre	280	140

Location du couvert complet : 1 euro

Le couvert complet comprend : 1 verre à eau, 1 verre à vin, 1 coupe, 1 assiette plate (ou 2 assiettes plates :
au choix du locataire), 1 assiette à dessert, les couverts, 1 tasse à café, 1 coupelle de fromage blanc, la
cafetière (percolateur de 50 tasses), des paniers à pain, des pots à eau, des plateaux de service et des
saladiers

Location de la cafetière seule (sans couvert) : 20 euros (caution de 100 €)

Prix par pièce de la vaisselle cassée ou manquante (elle ne doit pas être remplacée)

- . verre ballon avec pied de 14 cl, verre ballon avec pied 19 cl, verre buvette, coupe à champagne, assiette
plate, assiette à dessert, assiette creuse, tasse à café et petite cuillère : 2 euros l'unité
- . couteau, fourchette, grande cuillère, coupelle à fromage blanc : 3 euros l'unité
- . louche, pot à eau, décapsuleur, tire-bouchon : 4 euros l'unité
- . panier à pain, saladier : 5 euros l'unité
- . seau à champagne : 7 euros l'unité
- . la cafetière, le coupe-pain et les équipements annexes seront facturés au prix courant du remplacement à
l'identique

**Equipements d'extérieur (rappel : les tables et chaises de la salle polyvalente ne
doivent pas être sortis des locaux)**

TARIFS A L'UNITÉ en euro	PARTICULIERS ROMANS	EXTERIEURS ROMANS
TABLES	1	2
BANCS	0,50	1

En cas de nettoyage supplémentaire des locaux et/ou des équipements : 150 euros

En cas de tri sélectif des déchets non effectué : 50 euros

**En cas de constat du fonctionnement de l'éclairage intérieur ou extérieur des
locaux, après la location :** 20 euros